

Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Séance du jeudi 20 février 2020 à 14h00
Compte-rendu communicable

DATE DE CONVOCATION : 13 février 2020
DATE D’AFFICHAGE : 27 février 2020

Nombre de Membres
En Exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi vingt février à quatorze heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Margaret BOUVET, Géraldine HAMELIN, Mme Nicole CAMBRON, Marie-José RUHLAND, Ms Jean-Pierre ENGELAERE, Joël BACLET, Marc BEZILLE.
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE et M. Marie-Françoise BILLIAU donnant procurations respectives à Joël BACLET et Martine BEURAERT.

Absente : Murielle COUSSEMAKER-DEBERT.

Secrétaire de séance : Mme TUEUX Marion.

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Président demande aux membres d’autoriser la présence de de Monsieur Romain Coupé Directeur du Centre Social et de Monsieur Antoine Mobailly Directeur Général des Services de la commune. Approuvé à l’unanimité.

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES DERNIERES SEANCES.

Les procès-verbaux des séances du 3 et 19 décembre 2019 sont approuvés à l’unanimité après que Madame Bouvet ait fait part de l’erreur sur le compte-rendu du conseil d’administration du 19 décembre, la notant absente alors qu’elle avait transmis sa procuration.

2) PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL 2019.

Le rapport d'activité du C.C.A.S. pour l'année 2019 est présenté et commenté par Monsieur le Président.

Lorsque Monsieur le Président commente la partie concernant la domiciliation, Monsieur Bezille demande s’il est possible d’avoir un comparatif démographique avec la Communauté de Communes Flandre Lys. Celui-ci lui sera transmis par le biais des informations utilisées par le centre social pour leur diagnostic de territoire. Monsieur le Président intervient ensuite sur les chiffres liés au service d’aide à domicile, et notamment sur son déficit enregistré cette année, tout comme l’année dernière, alors qu’en 2017 il enregistrait un excédent. Mme Beuraert rappelle que 17 dossiers CARSAT avaient été perdus en 2017, ce qui explique ce déficit. Monsieur Bezille fait en effet remarquer que les dépenses n’ont pas évolué mais que les recettes ont quant à elles diminué.

Madame Tueux explique que dans les dépenses de ce service, il faut compter les dépenses en matière de masse salariale et les dépenses de fonctionnement pour l'habillement et le matériel.

Elle explique également que 2 modes d'intervention sont possibles : le mode mandataire le mode prestataire. Le mode mandataire étant plus avantageux pour nous.

Service portage de repas :

Monsieur le Président souligne l'importance de ce service pour les personnes âgées qui ont pour certaines aucune autre visite dans la journée.

Monsieur Bezille profite pour demander si les repas sont confectionnés à Merville. Monsieur le Président lui répond par l'affirmatif.

Il rappelle ensuite que la baisse du nombre de repas servis s'explique notamment par l'arrêt des communes de Neuf-Berquin et du Douliou, suite à la reprise de la compétence par la CCFI.

Il pense également que les personnes bénéficiant de ce service sont des personnes de plus en plus âgées, et c'est pour lui une autre des raisons de cette baisse : décès, hospitalisation, régime alimentaire... Il ajoute que le coût du repas étant sous-évalué par rapport aux charges, ce service ne peut être que déficitaire.

Madame Tueux informe qu'une enquête de satisfaction a été faite auprès des usagers qui a permis de se rendre compte de la qualité du service rendu et de s'adapter aux besoins.

Monsieur Baclet termine par féliciter l'ensemble des équipes car c'est pour lui un très bon service rendu à la population.

Résidence les Récollectines :

Après avoir rappelé les différentes activités qui ont été proposées au sein de la résidence, Monsieur le Président fait remarquer que le taux d'occupation n'a jamais été aussi élevé que cette année, et s'en réjouit.

Monsieur Bezille souligne tout de même le problème des ressources nécessaires pour entrer dans la Résidence qui plafonnent et obligent beaucoup de personnes à partir sur les résidences de La Gorgue ou Hazebrouck par exemple. Il souhaite par contre féliciter les équipes pour l'organisation des portes ouvertes.

Madame Tueux le remercie et ajoute que suite à ces portes ouvertes, 2 personnes ont intégré la Résidence.

Monsieur le Président revient sur la remarque de Monsieur Bezille et explique qu'il est difficile pour les faibles revenus d'intégrer la Résidence car les loyers et charges restent assez élevés. En 2015, ils avaient essayé de diminuer de 60€ le loyer, en vain. Il rappelle qu'il y a une partie du loyer pour le logement et une partie pour les charges. Les résidents ont déjà fait entendre qu'ils ne souhaitent pas que les activités soient supprimées, il n'y a donc pas de solutions.

Epicerie solidaire :

Monsieur le Président rappelle que l'épicerie solidaire a pour but de financer un projet pour les familles.

Madame Ruhland s'interroge justement sur le suivi du projet. Elle se demande si les économies faites sont bien utilisées à ces fins ?

Madame Tueux confirme que les agents en charge du service suivent en effet de près ces familles. En général, ces familles arrivent à mener à bien leur projet, et quand bien même, le but premier étant que ceux-ci repartent avec un caddie de courses et non pas autre chose.

Tickets service :

Monsieur le Président explique que les familles bénéficiaires des tickets services viennent les chercher au CCAS tous les 2 mois.

Il fait remarquer une baisse des dépenses liées aux tickets service, certaines familles auparavant bénéficiaires ayant retrouvé du travail. Il ajoute que ces familles continuent tout de même d'être suivies pendant 2 mois pour s'assurer que tout fonctionne correctement.

Service logement :

Monsieur le Président fait remarquer que malgré les nouveaux logements, le nombre de demandes reste très important et surtout n'a pas forcément diminué. Il informe que la construction de nouveaux logements est prévue sur le quartier de la rue du Rinchon et derrière la résidence de la lys.

Il souligne que sur le site de la batellerie 40 nouveaux logements devaient voir également le jour mais que l'appel d'offre a été infructueux. Il sera donc relancé pour un objectif de démarrage des travaux fin 2020.

Monsieur Bezille revient sur le nombre de dossiers de surendettement instruits par le CCAS qui ne baisse pas et aimerait en connaître les raisons.

Monsieur le Président pense que pendant un moment les demandes de dossier de surendettement étaient regardées de beaucoup plus près et les organismes prêteurs étaient plus strictes.

Madame Tueux rappelle que les dossiers de surendettement peuvent être faits chez nous mais également en banque ou à l'UTPAS aussi. Elle pense que l'augmentation du nombre de dossiers traités par le CCAS peut aussi venir d'une communication différente, d'un bouche à oreille qui fait que les personnes viennent plus facilement ici.

Centre social :

Monsieur le Président revient sur le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) qui permet d'éviter les échecs scolaires. Pour répondre aux interrogations de certains membres, il précise que les parents, les enfants et les professeurs y sont tous associés. Il souligne que tout cela a un coût et qu'il l'assume. Le centre social n'est pas forcément gagnant financièrement mais humainement il l'est, c'est une volonté politique d'éviter le décrochage scolaire. Pour lui, la commune de Merville en a besoin.

Monsieur Bezille rebondit sur ces propos. Pour lui, toutes les villes en ont besoin, et non pas uniquement Merville.

Monsieur le Président confirme que certaines villes sont en effet plus en difficultés que nous, mais n'ont pas les moyens nécessaires pour proposer ce genre de service. Pour lui, il est important de contenir au maximum tout cela.

Madame Boulenger pense qu'il faut se réjouir d'avoir une police municipale présente et un centre social qui propose un grand nombre d'activités pour sortir les jeunes de la monotonie. Elle profite d'ailleurs pour informer que le Point Information Jeunesse, qui se trouve dans les locaux en face de l'espace Gambetta, est tenu par Kévin Favier qui est là pour répondre aux demandes des jeunes qui en ont besoin et les accompagner dans de nombreuses démarches. Il propose des permanences également à la médiathèque ou au SLE.

Monsieur Bezille félicite le centre social pour l'effort fait sur la communication et notamment celle relayée sur les réseaux sociaux.

Il interroge ensuite Monsieur le Président sur les critères pris en compte pour pouvoir entrer dans le projet vacances familles.

Monsieur Coupé lui explique que les critères sont définis au préalable avec la CAF et l'aide à l'enfance. Il explique qu'ils se basent sur les critères financiers et également sur des critères personnels qui font que cela les empêchent de partir en vacances.

Noël des personnes âgées :

Madame Cambron trouve que l'idée du colis offert aux personnes âgées de 90 ans et plus est très bonne mais pense qu'ils devraient avoir aussi le bon de 20€ comme les autres personnes.

Monsieur Bezille fait savoir qu'il n'est pas forcément d'accord avec la remarque de Madame Cambron car ces personnes-là ne pouvant pas facilement se déplacer, il pense en effet qu'il est plus judicieux de leur donner le colis.

Mme Beuraert ajoute qu'en plus d'avoir le colis, ils ont surtout une visite qui leur fait souvent très plaisir.

Mme Tueux fait savoir que si l'on proposait également un bon de 20€ aux personnes de plus de 90 ans, cela ferait augmenter le budget de 1200€.

Monsieur le Président conclue la présentation du rapport social et remercie les services pour le travail effectué.

3) PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) des communes en accentuant

l'information aux élus. Désormais, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Au vu du rapport social présenté précédemment, le Conseil d'Administration débat des orientations générales du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2019 à partir du document transmis avec la convocation.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, acte la présentation du rapport des orientations générales du budget du C.C.A.S. et du centre social pour l'année 2019 et valide ces orientations.

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président explique que le Rapport d'Orientation Budgétaire est une photo des dépenses sur les 3 dernières années ainsi que les orientations budgétaires pour les 3 prochaines années. Il n'y a pas de vote, cela précise simplement d'où on vient et où on va.

Monsieur Bezille souhaite avoir des explications sur la baisse importante des dépenses entre 2017 et 2019. Madame Tueux pense que cela est dû aux indemnités de licenciements payées en 2017 suite à la municipalisation de 2016. Elle interrogera le service finances et apportera une réponse précise.

Il demande également ce que signifient « les autres immobilisations financières ». Madame Tueux lui apportera également la réponse.

Monsieur le Président précise que l'objectif est de contenir les dépenses pour le CCAS. Il donne l'exemple des dépenses de carburant qui seront maintenant supportées par le centre social pour les véhicules du centre social.

Il souligne tout de même qu'une enveloppe a été allouée pour des dépenses en matière de ressources humaines, afin de pallier au manque de personnel du service d'aide à domicile. Il explique que les agents font beaucoup trop d'heures et qu'il était temps de prendre une décision. Un CDD sera donc recruté pour faire les heures supplémentaires qui sont actuellement faites par les agents titulaires.

Madame Tueux explique que les agents sont recrutés et rémunérés sur la base d'un mi-temps, et ce afin de pallier aux éventuels décès des bénéficiaires qui engendreraient une baisse des heures effectuées. Elle rappelle que les agents travaillent du lundi au dimanche, matin et soir.

Monsieur le Président souhaite revenir sur le centre social qui a mis en place un grand nombre d'activités depuis 2 ans qui a engendré l'augmentation de la masse salariale. Il précise que pour cette année, il souhaite que tout cela se stabilise.

Il conclue en précisant que les 2 choses à retenir portent sur l'augmentation des charges de personnel et l'appel malade des récollectives qui est défaillant et qu'il faudra remplacer.

4) PRÉSENTATION DU PROJET D'AGREMENT DU CENTRE SOCIAL POUR 2020 - 2023.

Les Agréments « Animation Globale » et « Action Collective Famille » du Centre Social sont arrivés à terme au 31/12/2019. La Commission d'agrément de la CAF a validé lors de sa séance de décembre le nouveau projet déposé en octobre 2019 pour la période 2020 – 2023 selon les orientations ci-dessous :

Orientation du projet « Animation Globale et Coordination » pour la période 2020 / 2023 :

- Etre un Espace ressource pour les habitants et les acteurs permettant l'identification de la demande, l'information, l'orientation ciblée, l'accompagnement, le recueil des besoins et leur traitement
- Développer une offre de service répondant aux problématiques identifiées en cohérence avec les politiques publiques
- Veiller à organiser les conditions nécessaires permettant aux familles et aux publics les plus fragilisés un accès équitable aux services
- Définir comme mode opératoire la participation active des personnes ou des groupes dans la mise en œuvre du projet au service de l'intérêt général

Orientation du projet « Action Collective Famille » pour la période 2020 / 2023 :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire par une prise en compte de la situation familiale dans sa globalité
- Développer les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du Centre Social
- Coordonner les actions agissant sur le lien familial et assurer la cohérence d'intervention dans les actions mise en œuvre par le Centre social et porter la parole des familles auprès des instances locales et des partenaires.

Le projet sera mis en œuvre en s'appuyant sur les pistes de résolutions suivantes définies avec les partenaires :

1) Organiser la concertation et la coordination dans les interventions de manière à améliorer l'offre de service, sa cohérence et sa complémentarité à l'échelle de la Commune.

2) Identifier et traiter les demandes non satisfaites des habitants et travailler à la mise en œuvre de solutions novatrices avec les partenaires

3) Aller au-devant des habitants par le développement d'actions d'animation sociale de proximité permettant la rencontre, l'échange avec les habitants et la création de lien.

4) Au vu du sentiment d'isolement identifié par le diagnostic, aller à la rencontre du public en situation d'isolement et/ou de précarité en renforçant les actions communes et la communication avec les partenaires (associations caritatives, CCAS, association d'aide à domicile).

5) AIDES EXCEPTIONNELLES. PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'HEBERGEMENT.

Au cours de leur vie, certaines personnes doivent faire face à des situations de détresse financière ou même parfois matérielle, et n'ont aucune autre solution que de se faire aider.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement social, le CCAS est alors amené à gérer ces situations d'urgence, et propose différentes aides exceptionnelles financières, ou de secours d'urgence pour ces personnes en difficulté.

Il arrive parfois que le CCAS doit faire face à une situation de demande d'hébergement d'urgence. N'ayant pas de locaux dédiés, le CCAS essaie par tous les moyens de trouver une solution d'hébergement via les partenaires sociaux (CAO des Flandres, foyers d'urgence...), mais si aucune place n'est disponible, il est proposé aux personnes de se rendre dans l'hôtel le plus proche. Les frais de nuitées d'hôtel sont à la charge de la personne.

Or, si la personne est également en détresse financière, le CCAS propose à titre exceptionnel de prendre en charge les frais d'hébergement pour une période définie au préalable et la plus courte possible en fonction de la situation.

En ce sens, le conseil d'administration à **l'unanimité** autorise la prise en charge des frais d'hébergement d'urgence établis par l'hôtel, pour les personnes dans le besoin et n'ayant aucune autre solution d'hébergement, et ce pour une période définie au préalable avec l'intéressé, qui ne dépassera pas 1 semaine.

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président précise que le CCAS a récemment été confronté à un cas mais qu'il n'y a avait pas de délibération qui justifiait la dépense auprès de la trésorerie.

Pour lui, il serait possible d'envisager un logement d'urgence mais la difficulté serait de les en faire sortir.

Il explique qu'une réflexion à ce sujet est en cours avec le CIAS et la CCFL pour mettre en place ce logement d'urgence dans une des communes de la CCFL, en mettant à disposition un bungalow au confort minimaliste. Ils avaient pensé également au logement situé à côté de l'ECRH mais celui-ci est souvent occupé par les artistes en résidence.

Mme Beuraert précise que les personnes concernées par ce besoin de logement d'urgence sont des personnes isolées mais il arrive parfois que ce sont des familles. Elle souligne que la maison diocésaine d'accueil ne souhaite plus accueillir ces personnes et qu'aux Récollectines les logements ne sont pas meublés. C'est donc pour cette raison que la solution de proposer l'hôtel en hébergement d'urgence a été retenue, le coût étant d'environ 150€ la semaine.

Madame Cambron fait part, en tant qu'ex membre d'une association caritative, qu'il est possible d'envoyer ces personnes vers ces associations qui ont des fonds dédiés à ce genre de situation.

6) CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE A UN PARTICULIER. DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le CCAS est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZS n°54 située à côté du 489 rue d'Aire à Merville d'une contenance de 20 780 m².

M. Grember, riverain, a un projet d'extension de son habitation qui va supprimer le passage latéral droit. Afin de recréer ce passage et ainsi continuer d'accéder à l'arrière de son habitation, il souhaite acquérir une bande de terre de la dite propriété du CCAS d'une longueur de 20 m sur 5 m de large, soit 100 m². Un bail rural a été accordé sur cette parcelle à la GAEC des Créchets et court jusqu'au 30/9/2027. L'estimation des domaines sur ce bien s'élevait à 11 € le m² avec négociation de plus ou moins 10%. Une nouvelle estimation a été demandée au service des domaines.

Le Conseil d'Administration **à l'unanimité** autorise le Président à demander l'avis du conseil municipal de la commune sur la cession de cette partie de parcelle.

Aussi, sous réserve de l'avis favorable du conseil municipal, le conseil d'administration **à l'unanimité** :

- autorise la cession d'une portion de la parcelle cadastrée ZS n°54 à concurrence de 100 m² selon le projet de division parcellaire au profit de Monsieur Grember, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- fixe le tarif de cession en fonction du prix estimé par le service des domaines, étant entendu que les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise son Président à signer l'acte notarié auprès du Notaire qui sera mandaté ainsi que tout document se rapportant à cette vente.

7) BAUX RURAUX. PARCELLE ZS N°54. AVENANT.

Dans le cadre de la vente d'une partie de la parcelle ZS n°54, située rue d'Aire à Merville, il y a lieu de modifier le bail à ferme accordé à la GAEC des Créchets afin de diminuer sa contenance de 100 m².

Sous réserve de l'avis favorable du conseil municipal sur la vente de la parcelle ci-dessus nommée, le conseil d'administration **à l'unanimité** autorise la modification de la parcelle ci-dessus mentionnée, et l'autorise à signer l'avenant au bail ainsi que tout autre document y afférent.

8) BAUX DE CHASSE. REPRISE DE BAIL.

Par délibération du 10 juin 2015, le Conseil d'Administration du CCAS a consenti un bail de chasse sur les parcelles appartenant au CCAS, sises sur le territoire de Merville, à la Société de Chasse des "Pacavas, représentée par Monsieur Jean-Bernard CHARLET, Président, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} juillet 2015, se terminant le 30 juin 2024 moyennant une redevance annuelle de 193,01 €. Un bail de chasse est un bail rural auquel peut s'appliquer les modalités de révision du fermage.

La société de Chasse étant actuellement gérée Monsieur Dupont, il y a lieu de modifier le bail afin de se mettre en conformité pour le paiement des titres. Le conseil d'administration **à l'unanimité** autorise le Président à signer l'avenant au bail de chasse correspondant.

9) CENTRE SOCIAL. ATELIER AQUAGYM. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 3 DÉCEMBRE 2019.

Par délibération du 3 décembre 2019, le Conseil d'Administration avait autorisé le renouvellement pour l'année 2020 de la convention avec le Centre Aquatique l'Ondine pour l'atelier aquagym du Centre Social. Celle-ci autorisait l'accueil de cet atelier le jeudi de 15h45 à 17h00 (hors vacances scolaires), au tarif de 4€/personne.

Or, une modification des tarifs a été appliquée au 1^{er} janvier 2020 par le centre aquatique l'ondine passant le prix d'entrée à 4,20€.

Le conseil d'administration **à l'unanimité** autorise le renouvellement de la convention avec le centre aquatique l'ondine au tarif de 4,20€ l'entrée.

11) CENTRE SOCIAL. MODIFICATION DE L'INDEMNISATION DES PARTICIPANTS AU CHANTIER JEUNE VOLONTAIRE POUR L'ÉTÉ 2020.

Initié en partenariat avec la mission locale et mis en place par délibération du conseil d'administration du 26 février 2019, l'objectif était de permettre à des jeunes en retrait, en rupture scolaire, ou en voie de désocialisation, de retrouver un rythme, en s'investissant dans un projet commun, et en étant aidés à retrouver un objectif.

Le chantier est organisé avec du travail le matin et des actions autour de l'insertion l'après-midi.

Les jeunes ayant participé aux projets reçoivent à la fin une aide au permis de conduire sous forme de bon d'achat pour une valeur de 150 €.

Au vue du projet, et dans le prolongement de l'augmentation des bons d'achat donnés après l'aide au volontariat (passage de 75 € à 100 €) il est proposé de porter l'aide au permis de 150 € à 200 €.

Le conseil d'administration à l'unanimité autorise la nouvelle aide des participants au chantier jeune pour l'été 2020, pour un montant de 200€.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Coupé précise que des contrôles stricts sont effectués auprès des autos écoles ayant conventionné, et que des justificatifs sont systématiquement réclamés.

Il ajoute que ce dispositif rentre dans le cas d'un financement pour lutter contre la délinquance chez les jeunes.

12) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FLUIDES OU FRAIS ANNEXES ENTRE LE CCAS ET LE CENTRE SOCIAL POUR LE SERVICE CONVIVIALITE.

Afin de régulariser certaines écritures comptables sur le budget du CCAS, le conseil d'administration à l'unanimité autorise le Président à signer une convention entre le CCAS et le centre social, pour le remboursement de fluides tels que les dépenses en matière de ressources humaines, formation, prestations de service, équipements dans le cadre du service convivialité.

Le remboursement interviendra sur le compte du CCAS trimestriellement.

13) PERSONNEL COMMUNAL. CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES POUR 2021-2024.

Le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a souscrit pour le compte des collectivités et des établissements publics de son ressort un contrat groupe d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

Le contrat du CCAS arrivant à terme au 31/12/2020, il est proposé de mandater le CDG59 pour lancer un contrat groupe d'assurance statuaire et ainsi une procédure de mise en concurrence. Le CDG59 nous fera ensuite part de l'étude et du candidat retenu, le CCAS sera alors libre d'adhérer ou non au contrat groupe.

Le conseil d'administration à l'unanimité autorise le Président à donner mandat au CDG59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat de groupe d'assurance statuaire.

14) PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SOCIAL. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Il appartient au conseil d'administration de fixer le tableau des effectifs du C.C.A.S en fonction des besoins du service et de l'évolution des carrières des agents.

Ainsi, le Conseil d'Administration à l'unanimité autorise les ouvertures à opérer au 1^{er} mars 2020 et les fermetures à opérer au 1^{er} avril 2020, à savoir :

Fermetures de postes suite à départ ou avancement de grade au 01/04/2020

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent social à 17.5h par semaine
- 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 11h/semaine

10) CENTRE SOCIAL. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES MINIS CAMPS D'ÉTÉ.

Dans le cadre des Accueil de Loisirs, des mini camps sont proposés chaque année. Après analyse des remarques des familles, de la fréquentation des activités et de l'organisation, il apparaît que le mode de tarification des mini-camps n'est pas forcément très lisible et limite l'accès aux actions.

Les mini-camps s'organisent sur la semaine avec le lundi sur Merville pour la préparation de la semaine et départ du mardi au vendredi en camping.

Actuellement, la tarification se décompose comme suit :

Coefficient	0 – 369	370 – 499	500 – 700	700 et +
Semaine de centre	10.50 €	15 €	18 €	20 €
Cantine jour 1	3.75€	3.75€	3.75€	3.75 €
Pique-nique jour 2	3.75 €	3.75 €	3.75 €	3.75 €
Nuit *3	24 €	24 €	24 €	24 €
Total	42 €	46.50 €	49.50 €	51.50 €

En 2018 et 2019, les camps étaient prévus pour 48 jeunes par semaine et nous avons une fréquentation plus faible avec en 2018 une moyenne de :

	2018	2019
S1	19	29
S2	31	23
S3	29	27
S4	16	21

En 2018, le taux d'occupation des mini camps est de 49 %, en 2019 il est de 52 %. 90 % des familles utilisant le service sont dans les tranches de coefficient 3 et 4.

Ainsi pour rendre plus lisible la tarification, il est proposé de forfaitiser les tarifs avec une offre tout incluse et de ré-étaler la grille pour permettre une meilleure accessibilité à tous les enfants.

Il est ainsi proposé la grille de tarifs suivante :

Coefficient	Tarif
0 – 369	30 €
370 – 499	35 €
500 – 700	40€
701 et +	45 €

Le conseil d'administration à l'unanimité autorise la nouvelle tarification.

Monsieur Coupé explique que le but étant de remplir les groupes, ceux-ci n'étant jamais complets alors que la prestation est, elle, payée sur la base d'un nombre d'enfants définis au départ.

Il précise en effet qu'il a remarqué qu'aucune famille ayant un coefficient en dessous de 500 n'inscrit son enfant en mini camp, les tarifs étant pour eux trop élevés. Il affirme que les familles lui ont déjà fait part de cette remarque et c'est la raison pour laquelle il a décidé de revoir le mode de tarification.

Monsieur le Président comprend et demande qu'un retour lui soit fait après les centres de loisirs de cet été pour évaluer.

Ouvertures de poste au 01/03/2020

- 1 poste d'Animateur à temps complet pour la Direction Adjointe et la Coordination Secteur Pour Tous et Famille pour faire suite à la réorganisation du Centre Social
- 1 poste dans le grade des adjoints administratifs à raison de 28h/semaine (grade à définir une fois la personne choisie) pour remplacer l'assistante de direction mutée en mairie.

Le conseil d'administration à l'unanimité fixe le tableau des effectifs, tel que :

Personnel permanent à temps complet	Base hebdo	Effectif au 01/03/2020	Effectif au 01/04/2020
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	TC	1	1
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	TC	1	1
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	TC	5	4
Adjoint administratif	TC	2	2
<u>Filière Animation</u>			
Animateur	TC	1	1
Adjoint d'animation	TC	3	3
<u>Filière médico-sociale</u>			
Assistant socio-éducatif	TC	1	1
Agent social principal de 2ème classe	TC	1	1
Agent social	TC	4	4
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	2	2
		21	20
Personnel permanent à temps non complet			
<u>Filière administrative</u>			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	30H	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	28 h	1	1
Adjoint administratif	28 H	2	2
<u>Filière médicosociale</u>			
Agent social principal de 2ème classe	17h30	5	5
Agent social	30h	1	1
Agent social	28h	1	1
Agent social	17h30	7	6
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique	8h	1	1
<u>Filière Animation</u>			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	30h	1	1
Adjoint d'animation	33h	1	1
Adjoint d'animation	31h	1	1
Adjoint d'animation	28h	3	3
Adjoint d'animation	11h	1	0
Adjoint d'animation	2h	1	1
		27	25

Monsieur le Président souhaite revenir sur l'année 2019 qui a été difficile de par l'absence prolongée de Monsieur Coupé et souhaite en tirer des enseignements. Il explique que pour la CAF, il est très important d'avoir un interlocuteur référent qui pilote le projet du centre social et c'est la raison pour laquelle il a été décidé de se séparer du directeur adjoint actuel et d'en recruter un nouveau, qui a les diplômes requis pour ce genre de poste et également l'expérience nécessaire pour apporter son aide au directeur.

Monsieur Bezille s'interroge sur le salaire qui sera proposé à cette nouvelle personne.

Monsieur le Président lui répond que cette personne est recrutée sur un grade de catégorie B et que forcément le salaire sera plus élevé.

15) PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SOCIAL. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER.

Le conseil d'administration **à l'unanimité** autorise le Président à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à savoir :

- un agent polyvalent qui apportera son aide dans les différents services, résidence Les Récollectines, portage de repas, service d'aide à domicile, à compter du 1/03/2020 sur un emploi non permanent dans le grade d'agent social relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17heures30.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois renouvelable une fois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Il devra justifier d'une expérience dans le secteur social.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

16) PERSONNEL DU CCAS ET DU CENTRE SOCIAL. RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LE CENTRE SOCIAL.

Le conseil d'administration **à l'unanimité** autorise le recrutement d'un vacataire pour des animations d'actions à destination des séniors. Il s'agit de l'intervention d'un neuro-psychologue pour un atelier de la mémoire. Sa présentation portera sur la mémoire et son fonctionnement, le vieillissement des fonctions cognitives, l'intérêt de la stimulation cérébrale, une sensibilisation aux maladies de la mémoire et un temps d'échange avec les participants.

Ce dernier n'étant pas en activité libérale, il sera recruté sur un contrat d'une durée d'1 journée le 24 février, rémunéré sur la base d'un forfait brut de 100 € la demi-journée. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour répondre au questionnement de Monsieur Bezille, Monsieur Coupé précise que les personnes étaient inscrites avant qu'ils aient fait appel à l'intervenant, ce qui signifie que le groupe est déjà bien formé.

Monsieur le Président souhaite qu'un retour sur l'activité lui soit fait.

17) INFORMATIONS DU PRESIDENT.

- Remerciements

Le Président,
Joël DUYCK

